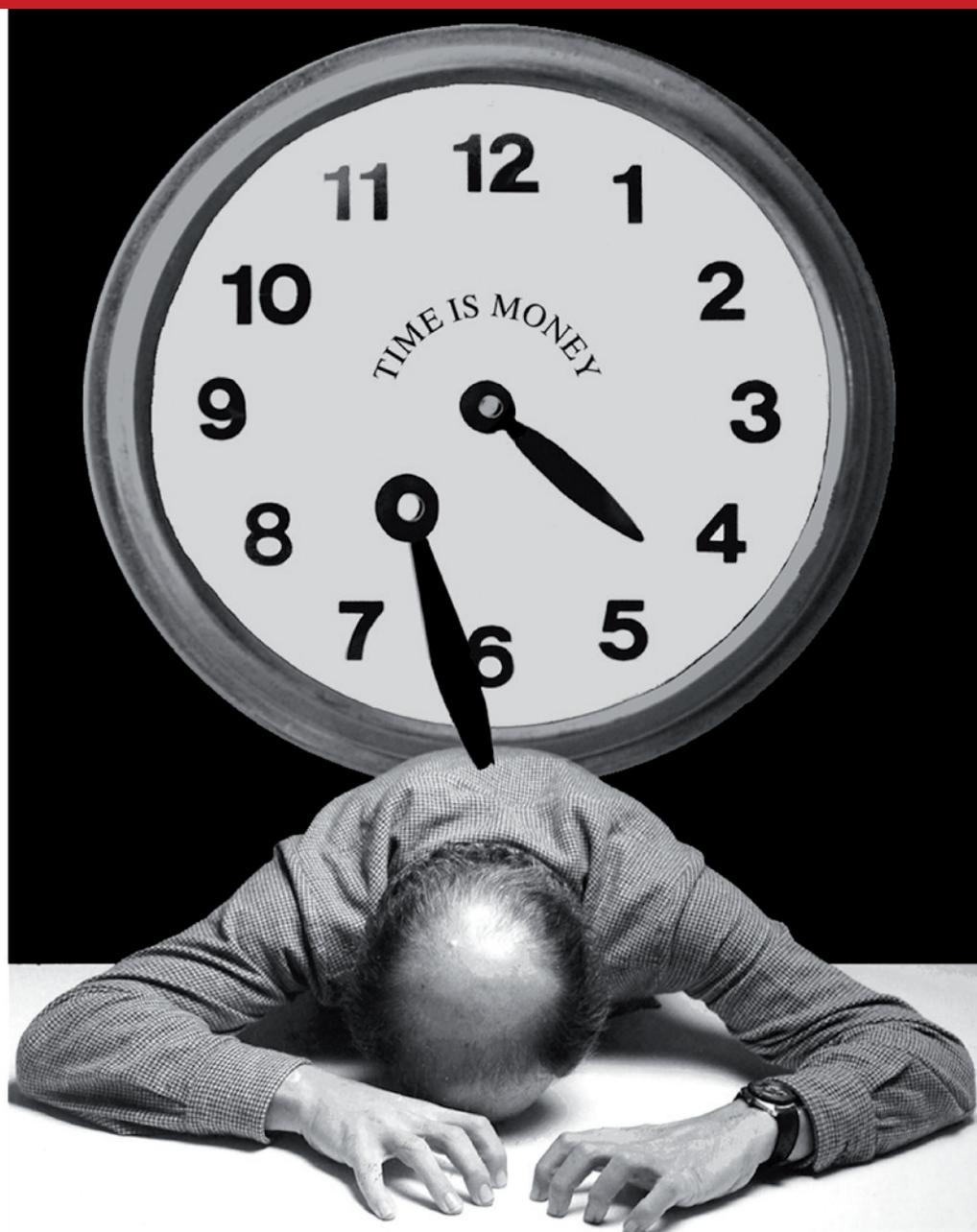


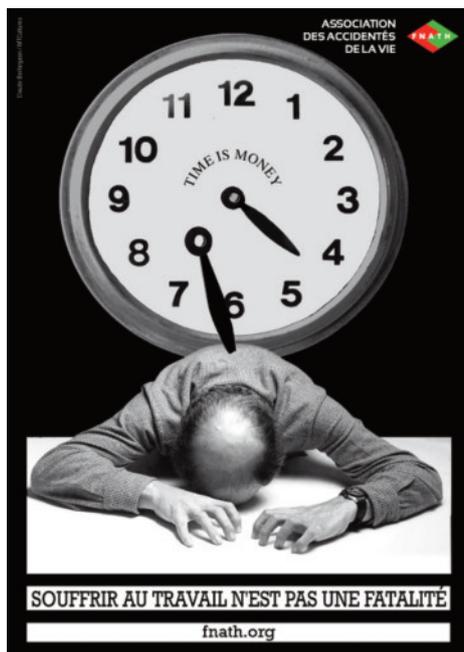
**UNE CAMPAGNE NATIONALE DE LA FNATH
POUR UNE MOBILISATION CITOYENNE
DU 12 AU 20 OCTOBRE 2012**



**SOUFFRIR AU TRAVAIL
N'EST PAS UNE FATALITÉ**

Contact presse : François Verny
01 45 35 31 87 - francois.verny@fnath.com

SOUFFRIR AU TRAVAIL N'EST PAS UNE FATALITÉ !



Du 12 au 20 octobre, la FNATH lance une campagne nationale : « La souffrance au travail n'est pas une fatalité ».

La santé au travail doit être un enjeu prioritaire de santé publique ! A l'appui de cette campagne, une affiche forte et originale qui montre sans détours les conséquences de la souffrance au travail sur la santé des travailleurs.

Cette mobilisation s'inscrit dans la durée avec le lancement d'un site web citoyen pour rompre l'isolement des personnes en situation de souffrance au travail et pour susciter la diffusion d'information par le web-bénévolat. Une campagne relayée sur le site facebook de la FNATH.

Sommaire

> Pourquoi une campagne nationale

- Parce que la souffrance au travail n'est pas une fatalité.
- Parce que, avec la crise, la souffrance au travail a tendance à être minorée.
- Parce que les personnes en situation de souffrance au travail sont isolées et se taisent.
- Parce que la souffrance au travail touche l'ensemble des secteurs professionnels.
- Parce que la souffrance au travail a des effets multiples sur la santé des travailleurs.

> Souffrance au travail : de quoi parle-t-on ?

> Une campagne nationale dans la durée

- Une semaine de mobilisation du 12 au 20 octobre
- Une mobilisation citoyenne dans la durée : reseauvigilance.org, un site internet au service de la vigilance des travailleurs

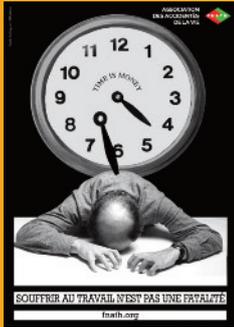


> Témoignages : la FNATH les a aidés

- Une rupture d'anévrisme provoqué par le stress et le harcèlement
- 8 années de procédure
- Une veuve témoigne

> La FNATH et ses partenaires

POURQUOI UNE CAMPAGNE NATIONALE SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?



Parce que la souffrance au travail n'est pas une fatalité

Le plus souvent source d'épanouissement, le travail peut également être source de souffrance pour certains. Qu'elles soient physiques ou bien psychologiques, les causes de ces souffrances, principalement liées à l'organisation du travail, doivent impérativement être entendues et traitées.

Parce que, avec la crise, la souffrance au travail a tendance à être minorée

Au centre des préoccupations, il y a près de deux ans avec la médiatisation de nombreux suicides au travail, la souffrance au travail est maintenant passée au second voire au troisième plan. Pourtant elle s'accélère : charge de travail, rendement, pression temporelle, masse d'informations à traiter, exigences quantitatives, absence de contrôle sur la répartition et la planification des tâches, imprécision des missions, instabilité des contrats de travail...

Parce que les personnes en situation de souffrance au travail sont isolées et se taisent

Face à une situation de souffrance au travail, beaucoup de personnes restent peu informées et souvent isolées, notamment de peur de perdre leur emploi. L'isolement est renforcé par les conditions de travail. Pour lutter contre l'isolement, il faut en parler. Les interlocuteurs existent tant dans l'entreprise (employeur, délégués du personnel, médecin du travail, CHSCT) qu'hors de l'entreprise (inspecteur du travail, médecin, associations).

Parce que la souffrance au travail touche l'ensemble des secteurs professionnels.

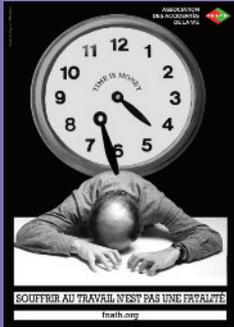
Loin de constituer un phénomène de mode, elle correspond à une évolution durable du travail, qui constitue une source permanente de décalages entre les attentes des salariés et les objectifs de l'entreprise.

Parce que la souffrance au travail a des effets multiples sur la santé des travailleurs.

Les troubles sur la santé sont nombreux et peuvent être graves :

- > troubles psychiques (troubles du sommeil, anxiété, dépression),
- > atteintes cardiovasculaires (hypertension artérielle, infarctus,...),
- > troubles du métabolisme (comportement alimentaire, diabète...),
- > troubles musculosquelettiques favorisés par le stress. Les TMS, qui ont explosé ces dernières années, représentent la première cause de maladie professionnelle.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?



Trop souvent, on impute aux salariés la souffrance qu'ils ressentent à leur travail. Pourtant ce sont les conditions de travail qui sont le plus souvent à l'origine d'une telle souffrance. Il peut s'agir par exemple :

- > **des exigences du travail** : quantité de travail, pression temporelle, difficultés de conciliation travail et hors travail ;
- > **des exigences émotionnelles** : contact avec la souffrance, tensions avec le public, devoir cacher ses émotions, peur au travail ;
- > **du manque d'autonomie et de marges de manœuvre** : la possibilité d'employer ses compétences et de donner son avis ou d'exprimer ses attentes contribuent à préserver, voire à favoriser, la santé ;
- > **du manque de soutien social de la part des collègues et de la hiérarchie ainsi que le manque de reconnaissance des efforts et du travail** ;
- > **des conflits de valeurs** : ne pas avoir les moyens de faire un travail de qualité, devoir faire des choses que l'on désapprouve comme par exemple des ventes abusives ou réaliser des licenciements... ;
- > **de l'insécurité de l'emploi et des salaires.**

***Indicateurs provisoires de facteurs de risques psychosociaux au travail** : Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, 2009

Des notions à mieux connaître

● **Le harcèlement moral**

Il se caractérise par des agissements répétés, intentionnels ou non, qui occasionnent une dégradation des conditions de travail, susceptible de causer un dommage au salarié.

Le harcèlement moral peut revêtir différentes formes (critiques incessantes, propos calomnieux, « mise au placard », privation de travail ou une charge de travail excessive...).

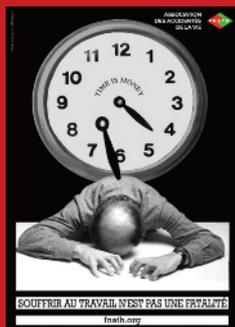
● **Le stress**

Le stress au travail est le résultat sur les individus de leur incapacité à répondre aux contraintes qui leur sont faites. Les effets du stress pour l'organisme sont à la fois physiques, émotionnels, intellectuels et comportementaux. Le stress entraîne un coût important pour la société (pathologies à prendre en charge, arrêts maladie...) et pour l'entreprise (absentéisme, turn-over, accidents du travail...).

● **L'épuisement professionnel**

L'épuisement professionnel (ou « burn out ») se manifeste par un épuisement physique, mental, émotionnel, un désintérêt profond pour le contenu de son travail et la dépréciation de ses propres résultats.

UNE SEMAINE DE MOBILISATION DANS TOUTE LA FRANCE



Du 12 au 20 octobre, une semaine de mobilisation dans toute la France

Des dizaines d'actions rythmeront cette semaine nationale du 12 au 20 octobre : consultations juridiques gratuites, conférences, projection de films ou de documentaires suivis d'un débat, journées portes-ouvertes,... Un programme riche et diversifié pour sensibiliser sur la souffrance au travail et rompre l'isolement de toutes les personnes concernées.

les JACINTHES de L'ESPOIR

► vendredi 12 octobre de 16h à 21h
et samedi 13 octobre de 10h à 18h
PLACE SAINT SULPICE - PARIS 6^e



Dans le cadre de la semaine nationale, la FNATH organise **les Jacinthes de l'Espoir** : dans une trentaine de villes, la FNATH et ses militants s'installent au cœur des villes pour informer le grand public, dans un cadre festif et ludique : dès le 12 octobre, sur les places de plus de 20 villes de France et Paris, place Saint-Sulpice.

Des animations, des permanences juridiques et des stands d'informations ouverts au grand public. Ceux qui le souhaitent pourront acheter une jacinthe au prix de 4 euros (10 euros les 3) afin de soutenir financièrement l'action de la FNATH en faveur de tous ceux que la vie n'a pas épargnés.

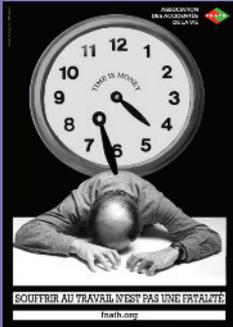


CAMPAGNE NATIONALE

► du 12 au 20 octobre 2012
**PRÉVENIR
LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL**

Pour beaucoup de personnes, la malentendance est à l'origine d'une véritable souffrance au travail. Avec le soutien de la fondation AGIR POUR L'AUDITION et de l'AGEFIPH, la FNATH se mobilise pour prévenir les conséquences de la malentendance au travail, qui peut vite basculer vers une véritable souffrance. Avec l'évolution de l'organisation du travail et des nouvelles technologies, la communication est devenue un vecteur essentiel de la vie professionnelle. Faute de formation et d'information, la prise en compte des problèmes d'audition est tardive. Cela engendre des perturbations de l'attention et de la concentration, provoquant une baisse des performances, de la fatigue et du stress. Tout au long de cette semaine, 5 journées seront organisées sur cette thématique : Albi, Brive, Compiègne, Saint-Etienne, Nantes et Nice.

UNE MOBILISATION CITOYENNE DANS LA DURÉE



Un site internet citoyen
au service de notre vigilance collective

reseauvigilance.org

C'est tout au long de l'année que la FNATH accompagne les personnes en souffrance dans leur travail, grâce à son réseau de juristes et son expérience des situations.

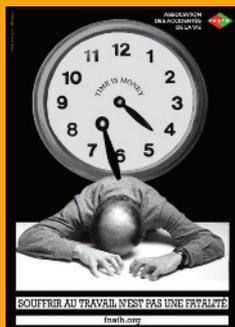
Pour réagir, la FNATH lance une alerte collective et anime un site web citoyen : reseauvigilance.org
Car nous devons tous être vigilants, sur nos propres conditions de travail, sur celles de nos collègues ou de nos proches. S'informer pour mieux se mobiliser est indispensable.

Sur ce site, toutes les personnes qui le souhaitent peuvent trouver de l'information, sortir de l'isolement en témoignant, relayer la campagne auprès de leurs proches, de leurs collègues de travail, de leurs médecins...

Ce site inédit de mobilisation (www.reseauvigilance.org) constitue un réseau citoyen ainsi qu'un espace d'information, d'expression, d'alerte et d'action.

Devenez web-bénévole en relayant cette campagne !





Une rupture d'anévrisme provoqué par le stress et le harcèlement

En décembre 2005, Pierre est retrouvé étendu et inconscient dans les toilettes de son entreprise à la suite d'une rupture d'anévrisme, qui lui a laissé de graves séquelles. Après plusieurs années, la FNATH a réussi à faire reconnaître le caractère professionnel de cet accident en raison du harcèlement que subissaient les salariés dans l'entreprise, origine possible du malaise. L'expert médical finalement retenu a estimé que la rupture d'anévrisme « ne peut être considérée comme étrangère si l'on considère les facteurs de tension et de stress au travail, susceptibles d'avoir provoqué lors d'une altercation avec son chef une violente émotion de nature à augmenter sa pression artérielle et son rythme cardiaque, cause connue de la rupture d'anévrisme. » La FNATH avait récupéré une dizaine d'attestation de collègues faisant état de « harcèlement perpétuel, pression permanente, de remarques incessantes, conflits réguliers, stress... ».

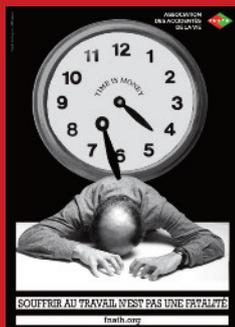
8 années de procédure

« Mon mari s'est pendu à la maison. Sa situation professionnelle s'est dégradée deux ans auparavant, lorsqu'il a été l'objet de remarques incessantes ainsi que de propos insultants et dévalorisants. Cette pression s'est accentuée avec la dégradation des résultats de la société, qui lui a été plus ou moins imputée, ce qui a entraîné une première dépression. Son employeur a réduit sa rémunération, alors que son investissement professionnel était très important. La veille de son suicide, il avait encore eu deux conversations téléphoniques avec sa supérieure, qu'il avait rabaissé et traité d'incapable. Grâce à l'appui de la FNATH, nous avons pu faire reconnaître ce suicide en accident de travail, après 8 années de procédure ! »

Une veuve témoinne

Maryse a perdu son mari, il y a six ans. « Mon mari était cadre, en première ligne et en sandwich entre la direction qui déléguaient et les autres salariés. Il servait de tampon, de fusible... Il a craqué. » Maryse a obtenu que le suicide de son mari soit reconnu en accident du travail. En revanche, la faute inexcusable de l'employeur n'a pas été reconnue. « Je n'ai pas voulu aller jusqu'en cassation. D'autant que j'ai subi un cancer du sein. Je suis en invalidité depuis 2 ans. Mais je suis contente que la cause du suicide de mon mari ait été reconnue. Son entreprise s'en tire plutôt bien. Moi, j'ai tourné la page. C'est sans doute plus facile aujourd'hui de faire reconnaître un suicide en lien avec le travail. Nous, ça nous est arrivé avant que ce ne soit vraiment médiatisé ! »

LA FNATH ET SES PARTENAIRES



Depuis 1921, la FNATH accompagne les personnes accidentées de la vie en leur offrant tout d'abord une écoute, ainsi que des conseils juridiques par rapport à leur situation : indemnisation, procédures, obtention d'une allocation... Ainsi, l'accès à la citoyenneté constitue un des axes forts de nos interventions. Notre association intervient également pour améliorer les droits des personnes handicapées. Au-delà, la FNATH améliore le quotidien de toutes ces personnes qui du jour au lendemain se trouvent confrontées à devoir réorganiser leur vie après un accident ou une maladie, notamment par des services leur permettant d'accéder à un emprunt, un crédit, des aides ménagères, des vacances...

Avec ses juristes sur l'ensemble du territoire et son expérience de ses situations, la FNATH accompagne et conseille les personnes accidentées de la vie, et notamment celles en situation de souffrance au travail sur la conduite la plus adaptée selon la situation.

La FNATH organise ou participe dans certains départements à des consultations souffrance et travail.

La FNATH remercie les partenaires nationaux et locaux, qui lui permettent d'organiser cette campagne de sensibilisation et d'information.



Les cinq conférences « Au travail, l'audition c'est capital », sont plus particulièrement soutenues par :

